EPCC Mémorial du Camp de Rivesaltes
Conseil d'Administration du 6 novembre 2026

Délibération 17/2026 : Partenariat avec le Festival Pablo Casals et l'association Guitare Plus

- Vu les articles L.1431-1 et suivants et R.1431-1 et suivants du CGCT
- Vu la loi 2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- Vu le décret 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle

Étaient présents :

Agnès LANGEVINE, Christophe MANAS (visioconférence), Patrick CASES, Hermeline MALHERBE (visioconférence), Charles CHIVILO, Georges BARTOLI, Geneviève ERRAMUZPÉ (visioconférence), Alexandre DOULUT (visioconférence), Jean-Baptiste LLATI, Gaëlle CERATTI

Excusés :

Carole DELGA, Eliane JARYCKI, Julien BARAILLE, Laurence FRANCOIS, Olivier ROMERO GAYO, Rémi LACAPERE, Marie-Edith PERAL, Jean-Jacques LOPEZ, Isabel ALTADILL-CHICHET, Bernadette COSTASECA, François LEMARTINEL

Considérant :

Depuis 4 ans, le Mémorial renforce ses relations avec le Festival Pablo Casals en accueillant des concerts de jeunes musiciennes et musiciens prometteurs dans le cadre du festival de printemps et des concerts de musiciennes et musiciens confirmés durant le festival d'été. Ces concerts au Mémorial sont également l'occasion de proposer des conférences ou des cafés philo en lien avec l'itinéraire personnel de Pablo Casals, l'exilé.

Contribuant manifestement au renforcement du rayonnement du Mémorial du fait du prestige du festival, ce partenariat permet également de croiser les publics et de permettre aux festivalières et festivaliers de découvrir l'histoire singulière du camp Joffre.

Pour amplifier ce croisement de publics, une offre de billet intégrant une visite guidée de l'ancien camp avant le concert programmé le 30 juillet dernier ou la possibilité d'accéder au Mémorial durant leur séjour sur le territoire a été proposé aux festivalières et festivaliers.

En contrepartie de cette facilité d'accès, le Festival Pablo Casals rétrocéderait 5 € au Mémorial par place vendue.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-066-200045680-20261106-017_2026-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Le Conseil d'Administration décide de :

- **APPROUVER** le principe du billet couplé avec reversement par le Festival Pablo Casals de 5 € par place vendue.

Fait à Salses-le-Château, le 6 novembre 2026

Par délégation de la Présidente de l'EPCC du Mémorial du camp de Rivesaltes, Carole DELGA la présidente de séance, Agnès LANGEVINE

Pour la Présidente
par délégation
la Directrice de l'EPCC du
Mémorial du Camp de Rivesaltes
Céline SALA-PONS

Rendue exécutoire
le 19 NOV. 2025

REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-066-200045680-20261106-D17_2026-DE